

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 6 octobre 2014, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté	Steve Leblanc
Rémi Beauchesne	Benoît Couture
Dominic Lapointe	Gilles Gauvreau

Les membres présents forment le quorum.

**2014-10-143                    Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 16 septembre 2014
4. Présentation des comptes
5. Rivière Nicolet - Dossier Domaine Boisvert
6. Régie Intermunicipale Sanitaire des Hameaux - Adoption du Budget 2015
7. Sentiers 4 saisons VTT et QUAD
8. Règlement #470 pour permettre aux VTT de circuler sur certaines routes municipales
9. Vente du camion 10 roues Inter 2010 et son équipement
10. Vente du Dodge Ram 3500 (Année 2004) et de la pelle
11. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier
12. Annulation résolution #2014-08-127 (Emprunt réfection du réseau d'égout)
13. Bâtisse du 250 4e avenue (Gymnase)
14. Demande de la Maison des Jeunes - Utilisation des installations sportives
15. Club de Motoneige des "Pouf Pouf" - Demande de signalisation
16. Correspondance :
  - a) Subvention de 22,000\$ - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
  - b) Entente avec Sonic pour fixer le prix au litre du propane
  - c) Rencontre Schéma de couverture de risque - mardi 7 octobre 19h à St-Albert
17. Période de questions
18. Clôture de la séance

**2014-10-144                    Approbation du Procès-verbal du 16 septembre 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 16 septembre 2014 soit accepté, tel que rédigé.

**2014-10-145                    Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 75,782.91\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2014-10-146                    Rivière Nicolet - Dossier domaine Boisvert**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** un budget de 1,500\$ + tx afin que la MRC d'Arthabaska puisse mandater un spécialiste (Ingénieur) en demandant à celui-ci d'effectuer une "étude préliminaire" des coûts potentiels et des différentes alternatives à être utilisées et ce, dans le but de régler la problématique de la rivière Nicolet, à la hauteur du Domaine Boisvert.

**2014-10-147                    Régie Intermunicipale Sanitaire des Hameaux –  
Adoption du budget 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires 2015 de la Régie Intermunicipale Sanitaire des Hameaux.

**2014-10-148                    Sentiers 4 saisons QUAD (VTT)**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'APPROUVER** le tracé des sentiers "Quads" prévus 4 saisons préparé par M. Gervais Grenier, agent de liaison FQCQ. Selon le plan suggéré, la municipalité autorise la circulation des VTT sur une partie des routes suivantes: Chemin St-Philippe, rue Principale (jusqu'au resto/bar), 1re Avenue (pour accès au restaurant Mirador), 4e Avenue, 10e rang et route de St-Fortunat.

**2014-10-149                    Règlement #470 permettant la circulation des véhicules hors route  
tout-terrain sur certaines routes municipales**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement #470 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

**DE** transmettre une copie du règlement au Ministère des Transports pour approbation.

**2014-10-150                    Vente du camion 10 roues Inter 2010 et son équipement**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a donné le déneigement de son réseau routier municipal à un entrepreneur pour les hivers 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** vendre le camion Inter 2010 et son équipement à un prix représentant la juste valeur marchande du véhicule et de l'équipement.

**2014-10-151                    Vente du Dodge Ram 3500 (Année 2004) et de la pelle**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a donné le déneigement de son réseau routier municipal à un entrepreneur pour les hivers 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** vendre le véhicule Dodge Ram 3500 (Année 2004) et la pelle à un prix représentant la juste valeur marchande du véhicule et de l'équipement.

**2014-10-152                    Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 22,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**2014-10-153                    Annulation résolution #2014-08-127 (Emprunt réfection du réseau d'égout)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est vue refuser la subvention en provenance du Programme PIQM 1.5 - Renouvellement de conduites;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière était requise pour l'exécution des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté le règlement d'emprunt #472 lors de sa séance du 11 août 2014 et que l'approbation de la subvention constituait la dernier document manquant pour compléter le dossier;

**IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ANNULER** la résolution #2014-08-127 et du même coup de mettre fin aux démarches pour le dossier du règlement d'emprunt #472.

**2014-10-154                    Bâtisse du 250 4e Avenue (Gymnase)**

**IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la corporation acquiert de **COLLÈGE COOPÉRATIF L'HORIZON**, l'immeuble suivant, savoir:

### **DÉSIGNATION**

Un terrain ou emplacement portant l'adresse civique numéro 250, 4<sup>e</sup> Avenue, situé sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord, Province de Québec, G0P 1A0, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro QUARANTE-HUIT (Ptie 48), du Rang B (rg B), du cadastre officiel du Canton de Ham, dans la circonscription foncière de Richmond, de forme irrégulière et bornée comme suit : vers le nord-est par des parties des lots numéros 45A, 45A-1 et 45B des susdits rang et cadastre, vers le sud-est partie par le lot numéro 44D-2 des susdits rang et cadastre et partie par une partie du lot numéro 44D des susdits rang et cadastre, vers le sud-ouest par une autre partie du lot numéro 48 des susdits rang et cadastre et vers le nord-ouest par la 4<sup>ième</sup> Avenue (ptie 45A, des susdits rang et cadastre).

Cette partie de lot peut être plus explicitement décrite comme suit : partant du point « 1 », lequel est le coin nord du lot numéro 48, de là, dans un gisement de 124°10'10'', pour suivre la limite nord-est du lot numéro 48, pour une distance de cinquante-neuf mètres et treize centièmes (59,13 m) jusqu'au point « 2 », de là, dans un gisement de 215°51'30'', pour suivre la limite sud-est du lot numéro 48, pour une distance de cinquante-deux mètres et vingt-sept centièmes (52,27 m) jusqu'au point « 3 », de là, dans un gisement de 303°19'00'', une distance de cinquante-six mètres et sept centièmes (56,07 m) jusqu'au point « 4 », de là, dans un gisement de 32°31'25'', pour suivre l'emprise sud-est de la 4<sup>ième</sup> Avenue (ptie 45A), pour une distance de cinquante-trois mètres et dix centièmes (53,10 m) jusqu'au point « 1 », point de départ.

**SUPERFICIE** : 3 033,1 m<sup>2</sup>.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et avec tout le contenu se trouvant dans la susdite bâtisse.

**QUE** ladite cession soit consentie conformément aux dispositions du protocole d'entente intervenu entre la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska, la Municipalité du Canton de Ham-Nord et le Collège Coopératif L'Horizon en date du cinq avril deux mille douze (5 avril 2012). A cet effet, la corporation s'engage et s'oblige à y respecter toutes les conditions et obligations y stipulées.

**QUE** la possession dudit immeuble par la municipalité sera lors de la signature dudit acte de cession devant le notaire.

**QUE** l'acte de cession à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels contrats.

**QUE François MARCOTTE et Mathieu COUTURE**, respectivement maire et directeur général de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de cession à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

### **2014-10-155                    Demande de la Maison des Jeunes – Utilisation des installations sportives**

Le directeur général dépose à la table du conseil lettre de la Maison des Jeunes de Ham-Nord concernant une demande d'utilisation des infrastructures sportives de la municipalité, soit l'aréna et le "futur" gymnase une soirée par semaine, soit le lundi soir. Puisque l'horaire du Centre Sportif n'est pas encore définitif, la municipalité recontactera la Maison des Jeunes afin de lui offrir une plage horaire selon les jours et les disponibilités de l'aréna. Pour ce qui est du gymnase, la situation sera réévaluée lorsque l'acquisition du bâtiment sera effectuée par la municipalité et que les locaux seront officiellement disponibles.

**2014-10-156**

**Club de motoneige des "Pouf Pouf" - Demande de signalisation**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de motoneige des "Pouf Pouf" a adressé une demande à la municipalité concernant l'installation de la signalisation aux endroits de traverses des routes municipales;

**IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**DE** s'informer auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère du Transport sur les obligations municipales en matière de signalisation pour ce genre de traverses et de se conformer à cette réglementation.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. d'une correspondance du Député de Drummond-Bois-Francis, M. Sébastien Schneeberger confirmant une aide financière de 22,000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM);
2. de la signature d'un contrat de propane à prix fixe avec Sonic pour la période du 15 octobre 2014 au 31 mars 2015 au prix de 0.619\$/litre;
3. de la tenue d'une rencontre d'information le mardi 7 octobre 19h à St-Albert sur le Schéma de couverture de risques.

Le maire lève l'assemblée à 20h35.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier